

Terminologie, nomenclature, métalangage : l'exemple du verbe français

COMMUNICATION DE MARC WILMET
A LA SEANCE MENSUELLE DU 14 JANVIER 2012

Si nomina nescis, perit et cognitio rerum.

- Isidore de Séville

L'eût dit La Fontaine — un « champ lexical » porte témoignage des intérêts mouvants, récurrents ou permanents de la société. Le Moyen Âge disposait ainsi de tout un lot de vocables pour désigner le cheval : coursier, destrier, haquenée, haridelle, palefroi, roncin, rosse, sommier..., et s'il existe au cours des siècles un domaine particulièrement révélateur de préoccupations constantes alliées à un réseau de pudeurs et de subtils distinguos, c'est la reconnaissance sonnante et trébuchante du travail. Voyez plutôt : appointements, émoluments, gages, honoraires, paie, pension, rémunération, rétribution, retraite, salaire, service, solde, traitement..., aussi allocation, avantage, bénéfice, bourse, casuel, compte, dividende, donation, dringuelle (ou dringueille), droits (d'auteur), dû, espèces, épices, étrennes, gratification, indemnité, jeton (de présence), libéralité, pécule, pourboire, prérogatives, prix, profit, récompense, revenu, vacation... J'en passe (sans doute pas des meilleurs).

Le trio *terminologie*, *nomenclature*, *métalangage* de notre titre reflète un autre type d'embarras. Prenons le dernier né et le plus technique des trois mots, le *métalangage*, création du logicien polonais Alfred Tarski (1902-1983) théorisée par le Danois Louis Hjelmslev (1899-1965) ; littéralement, le « langage sur le langage » ou, en clair, la faculté qu'a n'importe quel idiome d'utiliser les *signes* de façon

autonymique, c'est-à-dire en ne visant ni le signifié (ou le contenu du signe) ni le référent (ou l'être du monde à quoi le signe réfère) mais le signifiant (ou l'enveloppe du signe). Exemple classique, les phrases Paris est la capitale de la France et Paris a cinq lettres exploitent deux « fonctions du langage » (Roman Jakobson), la fonction référentielle de Paris est la capitale de la France vs la fonction métalinguistique de Paris a cinq lettres. L'incommutabilité de Paris et de la capitale de la France dans la deuxième phrase malgré l'identité affirmée du sujet Paris et de l'attribut la capitale de la France dans la première le montre à suffisance : la capitale de la France ne compte pas cinq lettres (mais vingt).

A métalangage, la pratique grammaticale préfère terminologie (que le Grand Robert définit : « Ensemble des mots techniques appartenant à une science, un art ») et en une moindre mesure nomenclature (le dictionnaire pourvoit d'un dièse la définition précédente : « Ensemble des termes employés dans une science, une technique, un art..., méthodiquement classés; méthode de classement de ces termes »), qui au contraire règne souverainement dans les sciences naturelles. La France avait pourtant fixé dès 1910 (arrêté du 25 juillet signé Gaston Doumergue), sous l'impulsion de notre alors futur confrère Ferdinand Brunot (1860-1938), entreprenant de filtrer l'activité protéiforme des plus de deux mille manuels parus depuis les Élémens de la grammaire françoise de Lhomond (1780), une Nomenclature grammaticale, que complètent une Circulaire du 28 septembre 1910, une Note du 21 mars 1911 et une Instruction du 2 septembre 1925. La révision de 1975 ne change rien à l'intitulé. En juin 1997, « l'Inspection générale des Lettres et un groupe de professeurs de l'Université » (au sens français : professeurs des écoles, des collèges et des lycées) y substituent — innocence ou résignation — une Terminologie grammaticale¹.

Entretemps, la Belgique, aux prises avec la difficulté spécifique d'accorder les violons du français et du néerlandais, avait publié en 1936 la brochure *Unification*

-

¹ Je recouvre du manteau de Noé le Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire que le Ministre Gilles de Robien avait commandé en 2006 aux linguistes fonctionnalistes Alain Bentolila, Denis Desmarchelier, et à l'écrivain Erik Orsenna, membre de l'Académie française, auteur d'un petit livre à succès un brin poujadiste: La grammaire est une chanson douce. Le lecteur curieux (ou offusqué?) pourra se reporter à deux comptes rendus « La grammaire est une chanson douce, oui, mais gare aux fausses notes » (dans La Revue Générale, 138, 2002, p. 81-87, et Français 2000 bis, 2002, p. 3-5) et « Réflexions autour du Rapport de mission sur l'enseignement de la langue française » (dans Le Français Aujourd'hui, 156, 2007, p. 97-106).

de la terminologie grammaticale — Eenmaking van de spraakkundige terminologie, remise sur le métier en 1949: Code de terminologie grammaticale. Essai de coordination (désormais unilingue), puis en 1965, avant que le « pacte grammatical » (sic) de 1986 vienne concilier — philosophie du compromis à la belge oblige — les propositions séparées de l'enseignement officiel (1984) et de l'enseignement catholique (1985).

En Suisse, où l'autonomie des cantons s'est longtemps accommodée d'une extrême disparité des programmes, le « secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement » ébauche le 3 mai 1985 une harmonisation à son tour baptisée *Terminologie*.

Vous le constatez, nomenclature a cédé partout, la Belgique conservant l'exclusivité de code, gros de connotations autoritaires². On peut regretter que l'école n'ait jamais adopté métalangage. Le néologisme aurait souligné la situation inconfortable du linguiste ou du grammairien, contraint, lui seul, d'appréhender son objet d'étude, la langue, avec des termes empruntés à ce même objet. De quoi envier les mathématiciens, qui jouissent d'un langage artificiel, un arsenal de formules et de symboles entendus de façon identique entre spécialistes³. Le drame tient en une alternative. Ou bien le descripteur puise son lexique au fonds commun et risque de le voir bientôt réinvesti d'acceptions non désirées (l'article partitif censé prélever une « partie » de matière, l'article défini « définir », l'adjectif qualificatif « qualifier », le démonstratif « montrer » à défaut de « démontrer », le possessif signaler le « possesseur », etc. 4); ou il fabrique résolument un glossaire : déterminant, nominal, copule, énonciation, extensivité, incidence, syntagme...,

² Dans une *Note préliminaire* émanant de la CPEONS 'conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné', la remarque n° 1 déclare, mais sans commentaire ni autre précision, que « tout code de terminologie est d'abord et essentiellement une NOMENCLATURE ».

³ Alain Peyrefitte, *Le mal français*, Paris, Plon, 1976, p. 325 : « ...chaque science humaine devrait être entendue à l'intérieur d'elle-même. Ainsi, la linguistique, science du langage, s'est forgé un langage où le même mot, suivant les chapelles, désigne des objets scientifiques différents. »

⁴ Contre-exemples: DU vin blanc désaltère mieux que DU vin rouge (= « il est vrai de la totalité du vin blanc et de la totalité du vin rouge, même pris à petites doses — « avec modération » —, que le premier désaltère mieux que le second »). Connais-tu LA fille au banjo? (c'est au mieux la caractérisation au banjo qui « définit » fille, que la « détermine »). Pierre a de NOMBREUX amis et une famille nombreuse (un nombreux quantifiant = « beaucoup » précédant le nombreux qualifiant = « d'au moins trois enfants »). Où ont disparu CES fichues lunettes? (des lunettes... perdues de vue). Mes respects, MON général (le vrai possédé ne serait pas celui qu'on croit), etc.

s'exposant aux soupçons de pédantisme, de camouflage délibéré, d'illusionnisme creux, que sais-je⁵ ?

Mais aux physiciens, aux chimistes, aux botanistes, aux biologistes, nul ne conteste leur vocabulaire ésotérique, brassant, peu importe l'aspect rébarbatif, les racines gréco-franco-anglo-latines afin de traquer des réalités aussi mystérieuses que respectées: plasma, liliacées, quanta, produit cartésien, prion, ion, quark, quasar, pixel, anhydride, acide désoxyribonucléique... Alors, en grammaire, pourquoi se gendarmer contre les dénominations détournées de leur sens usuel ou carrément opaques? C'est que la langue est un patrimoine sur lequel chacun se sent des droits et prétend donner son opinion. Eh! bien, tant pis pour l'« honnête homme » amateur de « beau langage », le jargon est la rançon de la science⁶. Il offre l'avantage insurpassable de l'univocité⁷. Du reste, la transparence généralement plébiscitée (elle soulage la mémoire) présente l'inconvénient d'obvier à toute systématisation ultérieure (donc à une nomenclature) et de s'avérer intolérable aussitôt que les progrès de la réflexion la mettent en porte-à-faux (relire la note 4). Question de mesure, évidemment. On aura beau jeu de brocarder Damourette et Pichon quand ils écrivent en 1936 dans leur Essai de grammaire de la langue française que « l'accord réapparaît si la diathète de l'ayance est une amphidiathète » et que « la présence ou l'absence de l'accord peut alors devenir un critère soit entre la dianathèse et la diamphithèse, soit peut-être entre l'about dicéphale et le simple greffon », mais qui oserait se targuer de posséder toujours les bonnes balances et les bonnes toises?

Nous allons prendre en guise d'illustration l'exemple du verbe. La première partie de l'exposé examine la *terminologie* reçue et en dresse la critique. La

⁵ Erik Orsenna (cité en note 1) affuble du nom de Madame Jargonos l'inspectrice torturant à coups d'« énonciation », de « récit », de « discours », etc. la douce et blonde Mademoiselle Laurencin.

⁶ Il ne manque pas de ces amateurs parmi les professionnels autoproclamés; cf. Le Bidois (1968, I, XIX): « [Plusieurs universitaires] nous ont félicités d'avoir écrit, sur la langue française, un ouvrage rédigé dans une langue qui fût accessible à tous les gens instruits et dans la tradition de l'humanisme français. Ce jugement, qu'on me pardonnera de rappeler ici, est le plus bel éloge que puissent espérer des auteurs qui restent attachés aux vertus éminentes de la clarté et qui estiment que la "science" linguistique n'a rien à gagner à verser dans le verbalisme et à s'entourer de nuées impénétrables » (on aura noté les guillemets distanciateurs à *science*).

⁷ L'abbé de Dangeau (1754) revendiquait hautement cet atout : « ...je trouve les mots nouveaux fort utiles dans le style dogmatique, quand il servent à faire connaître clairement et distinctement des choses dont les autres auteurs n'ont pas parlé, et quand par le moyen des définitions qu'on a faites de ces mots nouveaux, ils sont hors d'état de causer aucune équivoque. »

deuxième partie élabore pièce à pièce le correctif d'une *nomenclature*. La *conclusion* s'interrogera sur les conditions à remplir pour que le conflit de la terminologie et de la nomenclature profite à l'enseignement du français.

I. TERMINOLOGIE

À tout seigneur tout honneur, ouvrons l'incontournable *Bescherelle* (édition de 2006 réalisée « sous la responsabilité scientifique de Michel Arrivé »).

Les tableaux de conjugaison — dont le titre laisse à penser qu'ils briguent la rigueur arithmétique des tables de multiplication — classent les formes verbales en deux colonnes selon un paramétrage de mode (indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif, infinitif, participe, gérondif). Concrètement, en nous limitant s'il y a lieu à la première personne du singulier (que désambiguïse au besoin la première personne du pluriel) et omission faite de la béquille *que* du subjonctif, vingt-deux « temps » (au sens de l'anglais *tense* ou de l'allemand *Tempus*).

Indicatif			
marche (marchons)	ai marché		
marchai	eus marché		
marchais	avais marché		
marcherai	aurai marché		
Conditionnel			
marcherais	aurais marché		
Subjon	ctif		
marche (marchions)	aie marché		
marchasse	eusse marché		
Impéra	atif		
marche	aie marché		
Infinitif			
marcher	avoir marché		
Participe			
marchant	ayant marché		

Gérondif			
en marchant en ayant march			

Soyons bon prince. Comparée aux anciennes énumérations à la queue-leu-leu, la mise en regard de formes simples et de formes composées constitue un net progrès. Hélas! la terminologie n'a pas suivi.

Qu'on en juge au fil des modes.

1.1. Indicatif

Forme marche/marchons. Appellation reçue: « présent », une notation de temps stricto sensu (au sens de l'anglais time ou de l'allemand Zeit). Face à elle, la forme ai marché. Appellation: « passé composé », soit une double notation de temps (passé) et de morphologie (composé), qui l'oppose à la forme marchai appelée « passé simple » (temps + morphologie) et ayant pour correspondant la forme eus marché, dite — « passé composé » étant pris — « passé antérieur » (passé notation de temps absolu, antérieur notation de temps relatif). Sous marchai, la forme marchais est somme toute un second passé simple par le temps et la morphologie, mais elle se trouve bombardée « imparfait », une notation aspectuelle: imparfait = « qui n'a pas atteint son terme » (la valeur sensible dans l'incipit de Madame Bovary: « Nous étions à l'étude, quand le proviseur entra... »)⁸, entraînant pour la forme composée avais marché la qualification de « plus-que-parfait » sans qu'existe nulle part en

⁸ À une époque où la grammaire non encore scolaire n'avait pas introduit le dogme « grammaticalement correct » du *Magister dixit*, Nicolas Beauzée (1767, I, p. 441-442) ironisait quant au choix d'*imparfait* par les « Messieurs » de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1660) : « Cette inconséquence est due à l'habitude de donner à [*je chantais*], sans examen et sur la foi des grammairiens, le nom abusif de *Prétérit*; on y trouve aisément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, et qui semble en effet fixer ce Temps dans la classe des Prétérits; on y aperçoit ensuite une idée de simultanéité, que l'on croit secondaire et modificative de la première. C'est une méprise, qui, à parler exactement, renverse l'ordre des idées; et on le sent bien par l'embarras qui naît de ce désordre, et par les aveux [que Lancelot] laisse encore échapper. Mais que faire ? Le préjugé prononce que le Temps en question est Prétérit; la raison réclame, on la laisse dire : mais on lui donne, pour ainsi dire, acte de son opposition, en donnant à ce prétendu Prétérit le nom d'*imparfait*; dénomination qui caractérise moins l'idée qu'il faut prendre de ce Temps, que la manière dont on l'a envisagé. »

français de « parfait », réservé au latin9. Le « futur simple » marcherai en revient au temps (futur symétrique de passé) et à la morphologie (simple), une piste qu'abandonne le « futur antérieur » aurai marché (la spécification antérieur inutile puisque composé était disponible..., sinon qu'il manquait du répondant simple lors de son unique utilisation en vis-à-vis de « présent ») de sorte à instaurer, sur la base de « passé simple », un parallélisme avec « passé antérieur ».

Le tableau suivant donne la mesure du désordre, tant vertical (trois notations de temps absolu: présent, passé, futur; deux de morphologie sur les quatre possibles : simple ; une d'aspect : imparfait) qu'horizontal (la composition exprimée une fois par la morphologie : composé, deux fois par le temps relatif : antérieur, une fois par l'aspect : plus-que-parfait).

Indicatif			
Présent	Passé composé		
Passé simple	Passé antérieur		
Imparfait	Plus-que-parfait		
Futur simple	Futur antérieur		

Les six autres modes sembleraient néanmoins, à une réserve près (la seconde paire du subjonctif), introduire plus de cohérence.

Conditionnel			
Présent	Passé		
Subjonctif			
Présent	Passé		
Imparfait	Plus-que-parfait		
Impératif			
Présent	Passé		

⁹ Comparer en anglais « present perfect » ou en néerlandais VTT 'voltooid tegenwoordige tijd' =

« temps présent parfait » (vs OVT 'onvoltooid verleden tijd' = « temps passé imparfait »).

Infinitif			
Présent	Passé		
Participe			
Présent	Passé		
Gérondif			
Présent	Passé		

Attention à ne pas chanter victoire trop vite.

1.2. Conditionnel

L'infixe -r- de marcherai, marcheras, marchera, marcherons, marcherez, marcheront et les désinences -ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient de marchais, marchait, marchions, marchiez, marchaient adressent à coup sûr les formes marcherais, marcherais, marcherait, marcherions, marcheriez, marcheraient au mode indicatif. Le bic est qu'elles sont de constitution romane et que le latin se servait aux mêmes fins du mode subjonctif: « Consultabat utrum Romam proficisceretur an Capuam teneret » 'il se demandait s'il partirait pour Rome ou resterait à Capoue'... Au XVI° siècle, les francistes pionniers, soucieux de couler les innovations du vernaculaire dans le moule d'une langue noble, inventent sur le modèle de l'optatif grec un mode « conditionnel » (ou « incertain », ou « suppositif »...). Le mobile disparu, la grammaire philosophique ralliait petit à petit l'option du mode indicatif quand les instituteurs du XIX^e siècle ont réastiqué la vieille lune au motif de l'imparfait et du plus-que-parfait à sens de « conditionnel » derrière si d'hypothèse (on connaît l'adage « après si, pas de rais » : Si jeunesse savait/avait su, si vieillesse pouvait/avait pu, etc.) et, pire, imaginé un « conditionnel passé 2^e forme » eût marché, homonyme du subjonctif plus-que-parfait (en fait, un subjonctif rescapé de la concurrence historique du mode subjonctif de souche latine et des « formes en – rais » d'origine romane). Aujourd'hui, l'école a cédé devant les linguistes (presque) unanimes. Le conditionnel réintègre l'indicatif, mais sous son identité de mode et sur un strapontin basculant¹⁰. La prudence du *Bescherelle* en remontrerait à tous les Jésuites, les Normands et les Sioux de l'univers : « Le conditionnel, longtemps considéré comme un mode spécifique, est aujourd'hui rattaché à l'indicatif, pour des raisons de forme et de sens. Remarque : [Nos] tableaux de conjugaison placent le conditionnel du côté de l'indicatif, mais, pour des raisons de tradition, lui conservent son nom et l'isolent de l'indicatif » (§ 100)¹¹.

Marcherais est quoi qu'il en soit catalogué « conditionnel présent » et son composé aurais marché « conditionnel passé ». Que viennent faire ici le temps présent et le temps passé alors que l'exemple canonique des grammaires est emprunté à La Fontaine : « Le corbeau, honteux et confus, / Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus », et que sa fonction de futur par rapport à un repère passé ressort à l'évidence de l'éventuel glissement du passé jura au présent jure : Le corbeau jure qu'on ne l'y prendra plus ?

La réponse émerge des modes résiduels.

1.3. Subjonctif, impératif, infinitif, participe, gérondif

Rien de temporellement présent ou passé non plus dans le subjonctif « présent » marche/marchions et le subjonctif « passé » aie marché, l'un et l'autre légitimes après un temps présent, passé ou futur : Il faut/fallait/(a fallu)/faudra... que Pierre marche//ait marché¹², etc. Une injonction quelconque à l'impératif « présent » marche ou à l'impératif « passé » aie marché ne concerne forcément que l'avenir.

Le signataire avait travaillé au début des années '80 dans une Commission de l'enseignement officiel sur la réforme de la terminologie grammaticale. Il lui a été impossible d'obtenir que le « conditionnel » réincorporé à l'indicatif soit débaptisé. Principal argument des opposants : « Comment ferions-nous pour dire qu'une nouvelle doit être prise au conditionnel ? » J'ai objecté que la rotondité dûment reconnue de la Terre n'empêchait pas Édith Piaf de chanter « J'irai jusqu'au bout du monde... » ! En vain.

Vérification faite, le progrès de la dernière édition s'est limité à déplacer la case du conditionnel d'après l'impératif jusqu'avant le subjonctif, petite manœuvre confirmant une réflexion malicieuse de Jean-Claude Chevalier (1968, p. 647): « …l'auteur d'une grammaire doit compter avec les forces d'inertie des pédagogues, qui sont considérables. On ne peut introduire du neuf qu'en sauvegardant les apparences; mais il arrive que les apparences sauvegardées étouffent le neuf. » Au moins le *Code* belge de 1986, qui réduit de sept à six le nombre des modes, se sera-t-il montré moins pusillanime.

¹² Qu'on nous fasse grâce avec *fallait* de la « concordance des temps » sur la foi de Brunot : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : Il n'y en a pas » (³1953, p. 782).

L'infinitif « présent » marcher et l'infinitif « passé » avoir marché sont indifférents au temps : Pierre veut/voulait/voudra... marcher et Pierre veut/voulait/voudra... avoir marché... Idem de marchant (participe « présent ») et de ayant marché (participe « passé »), de en marchant (gérondif « présent ») et de en ayant marché (gérondif « passé ») : Pierre se dépeint/dépeignait/dépeindra... (en) marchant//ayant marché...

Postposés au nom, *présent* et *passé* signifient tout bonnement « simple » et « composé ».

Retombée immédiate, les marché et congénères allé, cassé, peint..., qui causent aux écoliers de France et de Navarre l'essentiel de leurs affres orthographiques (tout en procurant aux chantres masochistes et/ou sadiques de la dictée un réservoir inépuisable de délices), sont ravalés à une forme courte des participes passés ayant marché, étant allé, ayant cassé, ayant peint...¹³, ou, sous prétexte que la voix passive (qui ne concerne que les verbes transitifs : casser, peindre..., ni marcher ni aller... officiellement intransitifs) doit ajouter à la voix active un auxiliaire être (il s'agit en réalité d'une copule), des participes passés passifs ayant été cassé, ayant été peint... (non les participes présents passifs étant cassé, étant peint..., quoique la vaisselle cassée ou une porte peinte renvoient aussi bien à la séquence binaire résultative la vaisselle étant cassée ou la porte étant peinte — le Zustand des grammairiens allemands — qu'à la séquence ternaire processive — le Vorgang des grammairiens allemands — la vaisselle ayant été cassée ou la porte ayant été peinte). Conséquence de plus d'ampleur, les fameuses règles d'accord du participe passé se croient tenues d'hypostasier les formes constituées d'un auxiliaire avoir (comme ayant marché) ou être (comme étant allé) au détriment du participe passé employé seul, occultant ipso facto la nature adjectivale partout à l'œuvre : Une porte peinte (adjectif épithète) et La vaisselle est cassée (adjectif attribut) ou La porte que j'ai peinte... (question « qu'est-ce qui est peint? », réponse « la porte ») et Marie s'en est allée (question « qui est-ce qui s'en est allé? », réponse « Marie »).

¹³ Le *Bon usage* revu par André Goosse, conscient du problème, fait de *ayant marché, étant allé*, etc. les « participes passés » des « participes passés » *marché, allé*, etc. La fuite en avant par addition d'un compartiment au mode participe désorganise l'embryon de système oppositionnel *présent* vs *passé* = « simple » vs « composé ». La *Grammaire du verbe français* de Danielle Leeman (1994) les dit plus justement « participes présents composés ».

La messe est dite? Non. Doté d'un présent marche/marchions et d'un passé aie marché, le subjonctif doit abriter les deux formes supplémentaires marchasse et eusse marché. Sous quel nom? Le mode indicatif fournissait avec son second passé une solution ad hoc: va pour un subjonctif imparfait (notation aspectuelle dont la pertinence, désormais, échappe, car le subjonctif de Il fallut/avait fallu/aurait fallu... que Pierre marchât est loin de suspendre la marche à l'instar de par exemple Pierre marchait quand il aperçut Marie, etc.) et dans la foulée un subjonctif plusque-parfait.

Est-il besoin d'insister ? Sauf à dépouiller la terminologie de tout contenu¹⁴, une tentative de rationalisation serait la bienvenue.

2. Nomenclature

Quelques notions soigneusement définies pourront au départ ou en cours de route baliser la voie : (1) verbe, (2) conjugaison, (3) mode, (4) temps, (5) aspect.

2.1. Verbe

Le verbe prend place parmi les *classes de mots* en qualité de mot d'extension médiate pourvu des marques de la conjugaison¹⁵.

¹⁴ C'était le conseil de Gustave Guillaume : « ...les mots de la nomenclature grammaticale ne seront jamais meilleurs que lorsque, par eux-mêmes, étymologiquement, ils ne signifieront plus rien et ne seront que des signes, arbitrairement choisis, renvoyant à des réalités perçues et délimitées avec justesse. Les mots de la nomenclature grammaticale, pour le linguiste qui les adopte — et doit les adopter — sans critique, ne doivent pas être plus que les signes conventionnels dont se sert le mathématicien pour la désignation symbolique des concepts lui appartenant » (*Leçon* du 18 février 1949).

L'extension désigne l'ensemble des objets du monde auxquels un mot est applicable. Notre Grammaire critique du français (5 1910) retient sur le critère de l'attente ou non par un mot x ou y d'un support étranger les quatre classes 1° du nom (qui n'attend aucun support étranger ou d'extension immédiate), 2° de l'adjectif (en attente d'un support étranger ou d'extension médiate), 3° du verbe (en attente d'un support étranger et lui aussi d'extension médiate mais développant à la différence de l'adjectif, qui partage les catégories du nom : genre et nombre, les catégories de mode, de temps et d'aspect), 4° du connectif (en attente de deux supports étrangers ou d'extension bimédiate : les prépositions et les conjonctions). Le pronom et l'adverbe sont égalés respectivement à un syntagme nominal synthétique (par exemple je = la personne qui parle elle-même d'ellemême ») et à un syntagme nominal prépositionnel synthétique (par exemple ici = « à l'endroit où je me situe »).

2.2. Conjugaison

Conjuguer, c'est, à la lettre, « mettre sous le joug », « atteler » deux éléments : le radical (portant la signification du verbe) et la désinence (véhiculant diverses informations grammaticales). Le rappel dissuaderait les grammaires de limiter abusivement la conjugaison aux modes personnels (voir p. ex. Le bon usage, ¹⁵2011, § 768, a : « Les modes personnels ou conjugués... »).

2.3. Mode

Le mode grammatical, pour peu qu'on se préoccupe de le définir (la Grammaire méthodique du français de Riegel, Pellat et Rioul en donne une caractérisation minimaliste : « Les modes constituent des cadres de classement qui regroupent chacun un certain nombre de formes verbales » [42009, p. 510]), a été souvent confondu avec la modalité logique i.e. la faculté d'attacher à une proposition quelconque une valeur de vérité. L'impératif et le conditionnel de la tradition attestent cette dérive.

Comparez d'abord les trois phrases 1° Pierre marche, 2° Pierre marche-t-il?, 3° Pierre, marche! La première présente l'énoncé comme vrai (modalité assertive). La deuxième met en balance la vérité et la fausseté de l'énoncé (modalité interrogative). La troisième soumet la vérité de l'énoncé au bon vouloir d'un exécutant (modalité injonctive). L'inscription de l'injonction au tableau des conjugaisons se justifie d'autant moins que le prétendu mode impératif emprunte à l'oral les formes du mode indicatif (marche, marchons, marchez; finis, finissons, finissez; prends, prenons, prenez...) ou minoritairement du mode subjonctif (aie, ayons, ayez, sois, soyons, soyez, veuille, veuillons, veuillez, sache et les hybrides sachons, sachez, accolant les désinences –ons, –ez de l'indicatif au radical sach– du subjonctif)¹⁶.

Autre facteur de modalité : l'époque du procès, tributaire du *moi-ici-maintenant* de l'énonciateur ou, en un mot, de l'*actualité* élue par lui indépendamment du t₀ objectif des horloges atomiques. Les chances de vérité

¹⁶ La seule différence est de l'ordre de l'écrit : l'absence, à la deuxième personne du singulier des verbes du premier groupe et de quelques verbes en /Ə/ du deuxième et du troisième groupes, de la désinence –s (éradiquée par les étymologistes de la Renaissance mais réapparaissant dans les liaisons : vas-y, cueilles-en...).

diminuent graduellement de *Pierre marche* (époque présente : l'énoncé est aisément vérifiable ou falsifiable) à *Pierre marchait* (époque passée : il arrive que le souvenir trompe), *Pierre marchera* (époque future : le pronostic relève de l'hypothèse) et *Pierre marcherait* (époque future du passé, cumulant les aléas du passé et du futur et poussant l'incertitude au maximum). On comprend la tentation d'un mode conditionnel autonome (cf. 1.2 *supra*).

La personne grammaticale aussi intervient dans la véridicité des procès. Si la première personne *j'ai mal aux dents* offre — mensonge à part — des garanties de sincérité, la deuxième personne *tu as mal aux dents* s'aventure déjà et la troisième personne *il a mal aux dents* pourrait ne colporter qu'un on-dit.

De même que certaines formes verbales ne précisent pas l'époque (cf. 1.3), toutes ne se font pas escorter non plus d'une personne. L'infinitif et le participe sont regroupables au sein d'un mode impersonnel vs les deux modes personnels que sont l'indicatif et le subjonctif. Inutile, par contre, d'y maintenir un « gérondif », qui ne fait que flanquer le participe *marchant* ou *ayant marché* de la préposition *en* ¹⁷.

Au total, trois modes. Le mode indicatif contient cinq formes (un présent et deux passés, deux futurs numérotables à l'économie 1 et 2 — le passé 1 et le futur 1, le passé 2 et le futur 2 affichant plusieurs similitudes formelles : *marchai* et *marcherai*, *marchas* et *marcheras*, *marcha* et *marchera...*; *marchais* et *marchais*, etc. : cf. 1.2), le mode subjonctif en contient deux (également numérotées 1 et 2) et le mode impersonnel trois (un infinitif, un participe 1, un participe 2).

Les étiquettes des dix formes simples valent au prix d'une addition pour les dix formes composées.

Mode	Forme	Nomenclature	Forme	Nomenclature
Indicatif	marche (marchons)	Présent	ai marché	Présent composé
	marchai	Passé 1	eus marché	Passé 1 composé
	marchais	Passé 2	avais marché	Passé 2 composé

¹⁷ La préposition *en* a pour mission de donner au participe une fonction particulière : *Pierre siffle en travaillant* = « quand il travaille ». *Pierre travaille en sifflant* = « d'une certaine manière », etc. Un bénéfice refusé à l'infinitif prépositionnel de *(l'envie, le plaisir, la force...) de marcher*, qui traduit pourtant... le « gérondif » latin (se rappeler Ovide : *De arte amandi* 'l'art d'aimer').

	marcherai	Futur 1	aurai marché	Futur 1 composé
	marcherais	Futur 2	aurais marché	Futur 2 composé
Subjonctif	marche (marchions)	Subjonctif 1	aie marché	Subjonctif 1 composé
	marchasse	Subjonctif 2	eusse marché	Subjonctif 2 composé
Impersonnel	marcher	Infinitif	avoir marché	Infinitif composé
	marchant	Participe 1	ayant marché	Participe 1 composé
	marché	Participe 2	eu marché	Participe 2 composé

La hiérarchie des modes (1° indicatif, 2° subjonctif, 3° impersonnel) a-t-elle toutefois un autre alibi que les priorités pédagogiques...? Gustave Guillaume (1883-1960) avait proposé de l'inverser: en tête l'infinitif (c'est-à-dire le verbe « non fini » ou en ébauche, gardant les propriétés du nom: le manger, le boire ou « Partir, c'est mourir un peu » = "le départ est une petite mort"), en queue l'indicatif (que les linguistes scandinaves nomment « verbe fini »). Une nomenclature rigoureuse ne saurait en outre se satisfaire d'infinitif (privé de correspondant « fini »), de participe (trop étriqué puisque à l'égal de marchant et marché chevauchant le verbe et l'adjectif, marcher « participe » lui aussi de deux natures, le verbe et le nom) ni surtout de subjonctif (que l'expression semble cantonner aux phrases « subordonnées » en dépit des Plût au Ciel ou Je ne sache pas ou « Ô que j'aille à la mer! » [Rimbaud]...). Indicatif, enfin, devient redondant auprès des mentions présent, passé, futur, qu'il est le seul mode à permettre.

Les clivages en personne (*personnel* vs *impersonnel*) et en époque (*actuel* vs *inactuel*), sélectionnant les deux modalités que produit obligatoirement n'importe quel verbe, redécoupent trois modes : 1° *personnel actuel*, 2° *personnel inactuel*, 3° *impersonnel inactuel*, et le recours aux variables de temps et d'aspect achève la régulation¹⁸.

¹⁸ Intemporel n'étant pas exact (cf. 2.4) et *inépocal n'étant pas français, actuel et inactuel caractérisent les formes verbales qui se réfèrent (les cinq formes de l'indicatif) ou non (les sept formes restantes) à l'actualité de l'énonciateur.

2.4. Temps

Le temps grammatical décrit l'orientation d'un procès par rapport à un repère fixé en un point quelconque du temps cosmique (progressant de gauche à droite dans le sens de notre écriture : la « flèche du temps »).

Au mode impersonnel inactuel, le repère, désignant un simple lieu L (= « quelque part »), répartit les procès en arrivants (marcher), transitants (marchant) et arrivés (marché). L'infinitif est de temps incident, le participe 1 de temps adjacent, le participe 2 de temps décadent (du latin in + cadere 'tomber sur', ad + *jacere* 'être au contact de', *de* + *cadere* 'se retirer de')¹⁹.

Au mode personnel inactuel, le repère, s'adjoignant une personne P (= « quelqu'un »), met devant lui les procès postérieurs (marche/marchions) et derrière lui les procès antérieurs (marchasse). Le subjonctif I est de temps prospectif, le subjonctif 2 de temps rétrospectif (sensibles dans par exemple le volontariste Plaise au Ciel! vs le fataliste Plût au Ciel!).

Au mode personnel actuel, le repère, annexant le « maintenant », transforme « quelque part » en « ici », « quelqu'un » en « moi » et situe l'actualité A (cf. 2.3), qui distribue les procès dans les quatre époques du présent (marche/marchons), du passé (marchai, marchais), du futur (marcherai) et, par le biais d'une actualité dépassée A', du futur du passé (marcherais), irréductible au présent, au passé ou au futur.

Dans les trois modes, les auxiliaires avoir ou être ajoutent aux huit temps répertoriés la dimension d'un temps antérieur (par exemple Pierre a/avait/aura... marché = « la marche de P. a précédé le moment présent, passé ou futur »).

2.5. Aspect

L'aspect grammatical décrit la position du repère par rapport au procès. Deux cas de figure. Primo, un repère extérieur au procès le saisit en bloc : aspect global de marcher, marché (repère L), marche/marchions, marchasse (repère P), marchai,

¹⁹ Le temps adjacent de marchant, le temps décadent de marché éclairent l'impression d'activité d'une part, de passivité d'autre part, qui les avait fait nommer anciennement « participe actif » et « participe passif ».

marcherai, marcherais (repère A). Secundo, le repère intérieur au procès le scinde en deux parties : aspect sécant de marchant (repère L), marche/marchons (repère A), marchais (repère A'). Les auxiliaires avoir ou être ouvrent au procès une phase résultante qui ajoute aux deux aspects répertoriés la dimension d'un aspect excursif (ou « sorti du procès en cours » : par exemple Pierre a/avait/aura... marché = « P. entre, est entré ou entrera dans une phase succédant à la marche »).

En fin de compte, vingt formules combinant le mode, le temps et l'aspect individualisent les vingt formes majeures de la conjugaison française²⁰.

Forme simple	Mode	Temps	Aspect
marcher	Impersonnel inactuel	Incident	Global
marchant		Adjacent	Sécant
marché		Décadent	Global
marche (marchions)	Personnel inactuel	Prospectif	Global
marchasse		Rétrospectif	Global
marche (marchons)	Personnel actuel	Présent	Sécant
marchai		Passé	Global
marchais		Passé	Sécant
marcherai		Futur	Global
marcherais		Futur du passé	Global
Forme composée	Mode	Temps	Aspect
avoir marché	Impersonnel inactuel	Incident antérieur	Global excursif
ayant marché		Adjacent antérieur	Sécant excursif
eu marché		Décadent antérieur	Global excursif
aie marché	Personnel inactuel	Prospectif antérieur	Global excursif
eusse marché		Rétrospectif antérieur	Global excursif
ai marché	Personnel actuel	Présent antérieur	Sécant excursif
eus marché		Passé antérieur	Global excursif
avais marché		Passé antérieur	Sécant excursif
aurai marché		Futur antérieur	Global excursif

²⁰ On fait l'impasse sur les formes composées de l'auxiliaire aller (vais marcher, allais marcher...) et sur les formes surcomposées (avoir eu marché, vais avoir marché, etc.).

aurais marché		Futur du passé antérieur	Global excursif
---------------	--	--------------------------	-----------------

3. Conclusion

Où commence et où finit à l'école le rôle du linguiste et de la linguistique ?

Le poids de la tradition est si lourd qu'un professeur de français hésitera normalement à rompre avec elle au risque de pénaliser les élèves ou de les transformer en cobayes²¹. Comment lui donner tort? On n'aperçoit dès lors qu'une issue : accompagner l'exercice de pure mémorisation d'un examen critique progressivement adapté au public. Le tableau en 2.3 semble à cet égard fournir un objectif accessible (il est repris dans le *référentiel* de Van Raemdonck et Detaille, 2011). Le tableau en 2.4 relève de la spéculation théorique et doit être réservé à des esprits curieux.

Mon espoir en terminant ? Que pour l'ensemble des chapitres grammaticaux la confrontation explicite de la terminologie reçue et de la nomenclature correctrice autorise un jour le remplacement de la première par la seconde. Et en filigrane ou en basse continue cette conviction profonde : au delà des bénéfices pratiques et intellectuels, la grammaire repensée assumerait au service de la collectivité une mission proprement éthique.

Tout au long de ses études, [l'élève] est aux prises avec un monde d'illogisme ; et ceci non seulement à l'exercice de grammaire, mais dans tous les devoirs écrits assujettis aux règles de l'orthographe (...). On peut se demander si la nécessité d'assimiler intimement l'absurdité n'aurait pas quelque effet délétère sur la personnalité des êtres humains soumis à cette déformation constante, s'il n'en pourrait résulter l'acceptation

²¹ Cuq et Gruca (2005, p. 394-395): « Bien que les méthodologues prêchent généralement aux enseignants une grande modération du point de vue de la quantité de métalangage à utiliser, qu'en est-il dans la réalité de la classe? Nous avons montré [« Le métalangage grammatical francophone: un vrai plaisir », dans *Revue de l'AQEFLS*, 2, 2001, p. 6-21] que les méthodes modernes d'enseignement du français aux étrangers sont très gourmandes en métalangage grammatical puisqu'elles utilisent en moyenne sur les deux premiers niveaux environ 200 termes ou lexies et 350 sur l'ensemble des trois niveaux qui sont généralement proposés au public. Ce volume est énorme, et, si on supposait acquises les notions véhiculées, ferait vraiment des apprenants de très bons grammairiens! » Plus deux apostilles: « …parmi ces catégories, la description du verbe et de sa conjugaison occupe la place centrale (plus du quart des lexies » (p. 395); « Notons aussi que plusieurs de ces lexies sont aussi applicables à la description du verbe » (p. 396).

passive de l'arbitraire dans la vie. Il faudrait des recherches psychologiques approfondies pour le vérifier et pour mettre en lumière d'autres conséquences vraisemblables (Félice, 1950, p. 6).

Bibliographie sélective

BEAUZÉE (N.), *Grammaire générale*, Paris, 1767 (nouvelle édition en facsimilé avec une introduction par B. E. BARTLETT, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Fromann Verlag, 1974; 2 vol.).

BRUNOT (F.), La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français, Paris, Masson, 1922, ³1953.

CHEVALIER (J.-Cl.), Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française de 1530 à 1750, Genève, Droz, 1968.

CUQ (J.-P.) & GRUCA (I.), Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, Grenoble, PUG, 2006.

DAMOURETTE (J.) & PICHON (É.), Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. 1911-1940, Paris, d'Artrey, s.d., 7 volumes et glossaire.

FÉLICE (Th. de), Éléments de grammaire morphologique, Paris, Didier, 1950.

Grevisse (M.) & GOOSSE (A.), Le bon usage. Grammaire française, Paris-Gembloux, Duculot, ¹²1986, ¹⁵2011.

GUILLAUME (G.), Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps, Paris, Champion, 1929.

GUILLAUME (G.), Leçons de linguistique. 1948–1949 (R. VALIN éd.), vol. III, Paris-Québec, Klincksieck-Presses de Laval, 1973.

LE BIDOIS (G.) & LE BIDOIS (R.), Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques, Paris, Picard, 2 vol., 1935-1938, ²1968.

LEEMAN (D.), Grammaire du verbe français. Des formes au sens, Paris, Nathan, 1994.

RIEGEL (M.), PELLAT (J.-Ch.) & RIOUL (R.), Grammaire méthodique du français, Paris, P.U.F., ²2009.

VAN RAEMDONCK (Dan) & DETAILLE (Marie). Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2011.

WILMET (M.), Grammaire critique du français, Paris-Bruxelles, De Boeck, 52010.

Copyright © 2012 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication:

Marc Wilmet, *Terminologie, nomenclature, métalangage : l'exemple du verbe français* [en ligne],
Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2012. Disponible sur :
<www.arllfb.be>